



**Avenant n°14 à l'accord de mise en place d'une
Unité Economique et Sociale**

ENTRE,

- Les sociétés constitutives de l'Unité Economique et Sociale, reconnue par accord du 26 mars 1998, représentée par Monsieur Benoit FROMENT, Directeur des Ressources Humaines, en vertu des mandats dont il dispose à cet effet.

D'une part,

ET

- L'organisation syndicale CFE-CGC représentée par Monsieur Youval AMSELLEM en sa qualité de délégué syndical central de l'UES ;
- L'organisation syndicale F3C-CFDT représentée par Monsieur Arnaud DEGROISE en sa qualité de délégué syndical central de l'UES ;
- L'organisation syndicale CFTC représentée par Monsieur Patrick RENAULT en sa qualité de délégué syndical central de l'UES ;
- L'organisation syndicale CGT représentée par Monsieur Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU en sa qualité de délégué syndical central de l'UES ;

D'autre part

il est conclu l'avenant ci-après, afin d'adapter l'Unité Economique et Sociale avec les entités juridiques qui la composent conformément à l'article 5 de l'accord du 26 mars 1998 :

Article 1 – Périmètre de l'Unité Economique et Sociale

L'Unité Economique et Sociale est composée des sociétés juridiques suivantes :

- CGI France
- CGI Business Consulting

Dans l'hypothèse où les sociétés juridiques composant l'Unité Economique et Sociale de CGI France disparaîtraient (par voie de fusion par exemple), ne laissant place qu'à une seule et même société juridique « CGI France », l'Unité Economique et Sociale serait alors supprimée de facto.

Par ailleurs, dans ce dernier cas, il est d'ores et déjà entendu que la notion d'UES auxquels les accords et normes en vigueur feraient référence correspondrait alors à l'ensemble de la société CGI France.

Handwritten signatures in blue ink: "PR", "BF", "JPG", and a stylized signature.

Article 2 – Substitution

Le présent avenant se substitue intégralement à l'accord de reconnaissance de l'Unité Economique et Sociale du 26 mars 1998 et ses avenants 1 à 13.

Fait à Courbevoie, le 3/10/2014
en 8 exemplaires originaux

Pour CGI
Benoit FROMENT

Pour la CFE-CGC
Youval AMSELLEM

Pour la F3C-CFDT
Arnaud DEGROISE

Pour la CFTC
Patrick RENAULT

Pour la CGT
Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU

